

États financiers du

SOS VILLAGES D'ENFANTS CANADA

Le 31 décembre 2025

28 mai 2026

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

À l'intention des membres de
SOS Villages d'Enfants Canada :

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de SOS Villages d'Enfants Canada, (« l'Organisme ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des revenus et des dépenses, des changements apportés aux actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, et un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de SOS Villages d'Enfants Canada au 31 décembre 2025, et les résultats de ses activités d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date étaient conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Justification de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes canadiennes de vérification. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section intitulée « Responsabilités du vérificateur pour la vérification des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles d'éthique applicables à la vérification des états financiers au Canada et nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces règles. Nous estimons que les données probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour motiver notre opinion.

Autres renseignements

La direction est responsable des autres renseignements, lesquels renferment le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et le rapport du vérificateur à leur égard. Le rapport annuel devrait être mis à notre disposition après la date du présent rapport du vérificateur.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres renseignements et nous ne formulons aucune conclusion exprimant une assurance à leur égard.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres renseignements et, ce faisant, à déterminer si les autres renseignements sont incompatibles à des égards important avec les états financiers ou nos connaissances obtenues dans la vérification, ou autrement semblent contenir des inexactitudes importantes. Si, lorsque nous prenons connaissance du rapport annuel, nous concluons qu'il y a une inexactitude importante, nous sommes tenus de communiquer cette inexactitude aux personnes chargées de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au cadre d'information financière applicable, ainsi que du contrôle interne, comme jugé nécessaire par la direction, pour permettre la préparation des états financiers qui sont exempts d'inexactitudes importantes en raison de fraude ou d'erreur.

Dans le cadre de la préparation de ces états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, en divulguant, le cas échéant, les questions liées à la poursuite de ses activités et en utilisant l'approche de la continuité de l'exploitation comme base d'évaluation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités, ou si elle n'a pas d'autre option réaliste que d'agir de la sorte. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus d'établissement de rapports financiers de l'Organisme.

Responsabilités du vérificateur pour la vérification des états financiers

Nous avons pour objectifs d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitudes importantes, qu'elles résultent d'actes frauduleux ou d'erreurs, et d'établir un rapport du vérificateur dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification du Canada permette toujours de détecter une inexactitude importante lorsqu'une telle inexactitude existe. Les inexactitudes peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et sont considérées comme importantes si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification conformément aux normes de vérification du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification.

En outre, nous :

- Déterminons et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, concevons et appliquons des procédures de vérification permettant de répondre à ces risques, et recueillons des justificatifs constituant une base suffisante et appropriée sur laquelle fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante résultant d'une fraude est supérieur au risque de ne pas détecter une inexactitude importante résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le fait de passer outre un contrôle interne;
- Déterminons l'efficacité des aspects du contrôle interne pertinents pour la vérification dans le but de concevoir des procédures de vérification adaptées à la situation, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Déterminons la pertinence des politiques comptables utilisées, ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes communiquées par la direction;
- Portons des conclusions quant à la pertinence de l'utilisation que fait la direction de l'approche de continuité de l'exploitation pour la comptabilité est appropriée et, sur la base des justificatifs recueillis, s'il existe une incertitude importante en ce qui concerne les événements ou conditions susceptibles de mettre en doute la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si notre conclusion est qu'il existe une incertitude importante, nous devons attirer l'attention, dans notre rapport du vérificateur, sur les données correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces données sont insuffisantes, modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les justificatifs recueillis jusqu'à la date de publication de notre rapport du vérificateur. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les données fournies, et déterminons si la manière dont les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents reflète une présentation correcte.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de la vérification ainsi que les résultats importants, y compris toute lacune importante dans le contrôle interne que nous identifions lors de notre vérification.



HW PARTNERS LLP
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Ottawa (Ontario)

SOS VILLAGES D'ENFANTS CANADA

État de la situation financière

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

	2025	2024
Actifs		
Actifs actuels		
Flux de trésorerie	3 151 222 \$	2 830 117 \$
Comptes débiteurs	46 971	1 411 547
Placements à court-terme (remarque 2)	1 115 739	1 049 207
Remises gouvernementales à recevoir	75 826	68 690
Charges payées d'avance	148 049	125 220
	4 537 807	5 484 781
Placements de fonds de dotation	579 678	517 334
Immobilisations (remarque 3)	16 440	6 940
	5 133 925 \$	6 009 055 \$
Passifs et actifs nets		
Passifs à court-terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	188 532 \$	453 205 \$
Revenus reportés (remarque 4)	34 369	229 489
Dû à une entité apparentée (remarque 5)	2 280 058	1 489 569
	2 502 959	2 172 263
Engagements (remarque 6)		
Actifs nets		
Non affectés	1 434 847	2 712 518
Limités		
Investis dans des immobilisations	16 440	6 940
Affectés à l'interne pour fins de réserve	600 000	600 000
Fonds de dotation	579 679	517 334
	2 630 966	3 836 792
	5 133 925 \$	6 009 055 \$

Approuvé au nom du Conseil d'administration:

Administrateur

SOS VILLAGES D'ENFANTS CANADA

État des revenus et des dépenses

L'exercice s'est terminé le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

	2025	2024
Revenus		
Dons (remarque 7)	7 154 247 \$	7 746 458 \$
Legs testamentaires	791 797	1 671 505
Contribution d'Affaires mondiales Canada	458 142	-
Revenu de placement	62 622	92 963
Autres revenus	23 232	10 142
Ententes de coopération	-	145 524
Commandite d'étudiants	-	5 000
	8 490 040	9 671 592
Dépenses		
Distributions (remarque 8)	5 674 828	5 430 493
Collecte de fonds	2 281 278	2 768 133
Administration	1 114 514	1 072 223
Frais de subvention du programme	477 121	460 753
Communications et éducation publique	336 143	314 565
	9 883 884	10 046 167
Déficit des revenus sur les dépenses avant les gains en capital en devise étrangère du service de mise en commun de la trésorerie	(1 393 844)	(374 575)
Gains en capital en devise étrangère du service de mise en commun de la trésorerie	125 673	382 990
(Déficit) excédent des revenus sur les dépenses	(1 268 171)\$	8 415 \$

SOS VILLAGES D'ENFANTS CANADA

État des changements apportés aux actifs nets

L'exercice s'est terminé le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

	Non affectés	Investis dans des immobilisations	Affectés l'interne pour fins de réserve	Fonds de dotation	Total 2025	Total 2024
Solde, début de l'année	2 712 518 \$	6 940 \$	600 000 \$	517 334 \$	3 836 792 \$	3 765 728 \$
(Déficit) excédent des revenus sur les dépenses	(1 268 171)	-	-	-	(1 268 171)	8 415
Acquisition d'immobilisations	(16 440)	16 440	-	-	-	-
Amortissement	6 940	(6 940)	-	-	-	-
Revenu de placement	-	-	-	62 345	62 345	62 649
Solde, fin de l'année	1 434 847 \$	16 440 \$	600 000 \$	579 679 \$	2 630 966 \$	3 836 792 \$

SOS VILLAGES D'ENFANTS CANADA

État des flux de trésorerie

L'exercice s'est terminé le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

	2025	2024
Activités d'exploitation		
(Déficit) excédent des revenus sur les dépenses	(1 268 171)\$	8 415 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Charges d'amortissement	6 940	9 447
Dons du Fonds de bourses d'études de la famille Green aux opérations	(250 000)	(95 628)
Variations dans les soldes hors caisse du fonds de roulement (remarque 9)	1 848 775	(1 199 887)
Flux de trésorerie provenant (utilisés dans) des activités d'exploitation	337 544	(1 277 653)
Activités d'investissement		
Rachat de placements à court-terme	-	7 608
Acquisition d'immobilisations	(16 440)	(3 840)
Flux de trésorerie (utilisés dans) provenant des activités d'investissement	(16 440)	3 768
Augmentation (baisse) du flux de trésorerie	321 104	(1 273 885)
Flux de trésorerie, début de l'exercice	2 830 117	4 104 002
Flux de trésorerie, fin de l'exercice	3 151 221 \$	2 830 117 \$

SOS VILLAGES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

Nature des activités

SOS Villages d'Enfants Canada (« l'Organisme ») est constitué en un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés sans but lucratif. L'Organisme est inscrit à titre d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exonéré d'impôts en vertu de l'article 149(1)(f). Son but est de fournir aux enfants dans le besoin un environnement aimant, chaleureux et dans une famille stable où ils se sentent en sécurité et où leurs besoins fondamentaux en matière de nourriture, de santé, de logement et d'éducation sont comblés.

Ces états financiers résument les activités et la situation financière de SOS Villages d'Enfants Canada.

1. Principes comptables importants

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes à but non lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

Comptabilité par fonds

L'Organisme tient ses comptes selon la méthode de la comptabilité par fonds. Les ressources sont classées aux fins comptables dans les fonds suivants:

a) Fonds non affectés

Les revenus et les dépenses pour les activités générales et l'administration sont comptabilisés dans le fonds non affecté.

b) Fonds investis dans des immobilisations

Ce fonds présente l'investissement de l'Organisme dans des immobilisations.

c) Fonds affectés à l'interne pour fins de réserve

Le Conseil d'administration a désigné certains des actifs non affectés pour fins de réserve.

d) Fonds de dotation

Le Fonds de dotation a été créé par un legs reçu de la Succession de George Lambert Popow. L'argent est investi et un pourcentage du total des fonds investis est utilisé pour prendre en charge au moins un foyer d'accueil pour enfants en Bulgarie au nom de Popow George Lambert à perpétuité. L'Organisme a le droit d'empiéter sur le principal, si nécessaire, pour appuyer les foyers d'accueil en Bulgarie. Le fonds de dotation est investi dans des fonds communs de placement.

SOS VILLAGES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

Constatation des revenus

L'Organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des contributions. Les contributions affectées sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les contributions non affectées sont comptabilisées comme produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à percevoir peut être raisonnablement estimé. Les contributions reçues à titre de dotation sont constatées comme une augmentation directe des actifs nets au cours de l'année.

La mise en commun des gains et pertes en capital en devise étrangère du service de trésorerie est constatée dans l'état des revenus et des dépenses dans l'exercice au cours duquel les montants sont mesurables et perçus.

Le revenu de placement dans le fonds de dotation comprend les intérêts créditeurs et les dividendes, les gains et les pertes d'investissement réalisés sur la vente des placements et les gains et pertes non réalisés sur les placements évalués à leur juste valeur. Les dividendes non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus.

Flux de trésorerie

L'Organisme a pour politique de communiquer les soldes bancaires et les flux de trésorerie déposés dans des comptes de placement au titre de la trésorerie, y compris les placements temporaires ayant une échéance postérieure ou égale à trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement est fondé sur les durées d'utilisation respectives des actifs selon la méthode et les durées suivantes:

Actifs	Méthode	Durée
Matériel informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire	5 ans

La moitié du montant annuel est réclamé au cours de l'année d'acquisition.

Répartition des charges

L'Organisme enregistre un certain nombre de ses dépenses par fonction : administration, collecte de fonds, communications et sensibilisation du public.

SOS VILLAGES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

Utilisation d'estimations

La préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, la communication des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice courant. Ces estimations sont revues périodiquement et des ajustements sont apportés à l'état des revenus et des dépenses, comme il convient, durant l'exercice où ils sont connus. Les estimations importantes incluses dans ces états financiers sont l'évaluation des placements à court-terme, la durée de vie utile des immobilisations et l'exhaustivité des comptes créditeurs et charges à payer.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Au départ, l'Organisme évalue ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur, sauf pour certaines transactions avec lien de dépendance.

Par la suite, l'Organisme évalue tous ses actifs et passifs financiers à leur coût amorti, sauf pour les placements dans des titres boursiers qui sont cotés sur un marché actif, lesquels sont évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des revenus et des dépenses.

Évaluation des instruments financiers des parties liées

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers des parties liées à la juste valeur, au coût ou à la valeur d'échange.

Les passifs financiers de parties liées sont initialement évalués en termes de coût ou la valeur d'échange.

Lorsque l'instrument financier des parties liées est assorti de conditions de remboursement, le coût est établi en fonction des flux de trésorerie non actualisés de l'instrument, à l'exclusion des paiements d'intérêts et de dividendes, déduction faite de toute moins-value précédemment comptabilisée. Si l'instrument financier des parties liées n'est pas assorti de conditions de remboursement, le coût est établi en fonction de la valeur d'échange. La valeur d'échange représente le montant de la contrepartie payée ou reçue, établie et convenue par les parties liées.

L'Organisme évalue ensuite les actifs financiers des parties liées, qui sont cotés sur un marché actif à leur juste valeur. Tous les autres actifs financiers des parties liées sont évalués ultérieurement au coût ou à la valeur d'échange.

Les passifs financiers de parties liées sont ultérieurement évalués au coût ou à la valeur d'échange.

SOS VILLAGES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au prix coûtant sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation. Le montant de toute radiation est constaté dans l'état des revenus et des dépenses. La perte de valeur comptabilisée précédemment peut être contre-passée dans la mesure de l'amélioration, soit directement ou en ajustant le compte de provision, à condition qu'elle n'excède pas la somme qui aurait été rapportée à la date de contre-passation, si la dépréciation n'avait pas été constatée précédemment. Le montant de la contre-passation est constaté dans l'état des revenus et des dépenses.

Coûts de transaction

L'Organisme comptabilise ses coûts de transaction dans l'état des revenus et des dépenses au cours de la période où ils sont engagés. Toutefois, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à leur juste valeur sont ajustés en fonction des coûts de transaction directement attribuables à leur création, leur émission ou leur prise en charge.

Dons de matériel et de services

L'Organisme est reconnaissant du formidable engagement pris par les bénévoles canadiens. Partout au pays, les gens consacrent leur temps et leurs talents à des activités qui permettent de recueillir des fonds et de sensibiliser le public au travail accompli au nom des enfants à risque.

En outre, l'Organisme compte sur les dons de matériaux et de services afin d'atteindre ses objectifs. De nombreuses sociétés fournissent des soutiens en nature, comme des dons de temps d'antenne, leurs talents créatifs, des biens gratuits ou à rabais.

Même si l'Organisme ne rend pas compte de la contribution en services ni de tout soutien en nature dans les états financiers, ils sont essentiels pour l'efficacité de l'Organisme.

2. Placements à court-terme

	2025	2024
Fonds communs de placement	531 151 \$	714 619 \$
Fonds communs de placement attribuables aux opérations (a)	584 588	334 588
	1 115 739 \$	1 049 207 \$

a) Ce montant représente les dons du Fonds de bourses d'études de la famille Green aux opérations, qui étaient détenus sous forme de fonds communs de placement dans le portefeuille d'investissement à la fin de l'exercice. En temps voulu, ces fonds communs de placement seront vendus et les liquidités transférées aux opérations générales.

SOS VILLAGES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

3. Immobilisations

	2025		2024	
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	74 360 \$	57 920 \$	16 440 \$	6 940 \$
Mobilier et équipement	8 506	8 506	-	-
	82 866 \$	66 426 \$	16 440 \$	6 940 \$

SOS VILLAGES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

4. Revenus reportés

	2025	2024
Solde, début de l'exercice	229 489 \$	332 280 \$
En plus des montants reçus au cours de l'année	3 218	14 870
Moins les montants comptabilisés au cours de l'année	(198 338)	(117 661)
Solde, fin de l'exercice	34 369 \$	229 489 \$

Le revenu reporté est constitué des éléments suivants à la fin de l'exercice:

	2025	2024
Fonds de bourses d'études de la famille Green	31 151 \$	214 619 \$
CUF	3 218	14 870
	34 369 \$	229 489 \$

5. Dû à une entité apparentée

Ce qui suit est un résumé du montant à verser à une partie apparentée. Puisque ce montant sera versé avant le 1er janvier 2027, ce dernier est inclus avec les passifs à court-terme. Le montant ne porte pas des intérêts.

	2025	2024
SOS International et Villages	651 180 \$	680 096 \$
Croissance verte d'Affaires mondiales Canada	540 212	-
Ukraine – Réponse d'urgence	484 755	510 840
ItemYOUTHRise	311 665	-
Parrainages d'enfants	292 246	298 633
	2 280 058 \$	1 489 569 \$

SOS VILLAGES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

6. Engagements

Les obligations futures en matière de subventions et les versements locatifs minimums exigés en vertu des contrats de location des locaux ayant une durée initiale non résiliable postérieure à un an à compter du 31 décembre 2025 sont comme suit :

	Obligations en matière de subventions	Locaux	Total
2026	1 280 600 \$	65 192 \$	1 345 792 \$
2027	-	60 025	60 025
2028	-	61 086	61 086
2029	-	61 844	61 844
2030	-	61 844	61 844
Ultérieur	-	356 817	356 817
	1 280 600 \$	666 808 \$	1 947 408 \$

Les montants ci-dessus qui sont présentés sous les obligations en matière de subventions incluent les obligations sous l'entente de coopération du Fonds d'impact pour les enfants et l'entente de coopération du SOS-Kinderdorf Österreich. Les montants ci-dessus pour des contrats de subventions ont été estimés avec l'information disponible au moment où le budget a été préparé pour remplir les obligations à titre de l'entente de coopération du Fonds d'impact pour les enfants. Par conséquent, les montants actuels des contrats de subventions sont susceptibles de changer.

Les engagements au titre des subventions pour les années futures au-delà de 2026 se poursuivent, mais sont de nature non contractuelle et ne sont donc pas indiqués ci-dessus. Au vu de son objectif caritatif global, l'Organisme continue à fournir des fonds pour les coûts de fonctionnement des subventions de programmes particuliers et ces distributions sont comptabilisées dans le cours normal des opérations.

Par ailleurs, en 2025, l'Organisme a conclu avec Affaires mondiales Canada (AMC) une entente de contribution venant à échéance le 5 mars 2030. La contribution maximale d'AMC en vertu de cette entente correspondra au moins de 7 000 000 \$ ou de 66,14 % de la valeur totale des coûts admissibles, selon la définition figurant dans l'entente, majorée de toute compensation applicable au titre des coûts indirects ou des frais généraux. L'Organisme doit, pour sa part, apporter des contributions en espèces ou en nature équivalant à au moins 33,86 % de la valeur totale des coûts admissibles. Au 31 décembre 2025, l'Organisme avait reçu 998 534 \$ d'AMC au titre de cette entente et avait déboursé 458 142 \$.

Au cours de 2025, l'Organisme a également signé un bail pour des locaux dont l'occupation commencera le 1^{er} juin 2026 et prendra fin le 31 mai 2036. Le loyer de base de ce bail est inclus dans les montants ci-dessus. En plus de ce loyer, l'Organisme doit assumer sa part des coûts d'exploitation ainsi qu'un frais de gestion. Pour la première année du bail, du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027, le montant additionnel payable est estimé à 16,70 \$ le pied carré, ce qui correspond à une dépense mensuelle de 5 063 \$.

SOS VILLAGES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

7. Dons

Au cours de l'exercice, l'Organisme a reçu des dons en espèces totalisant 7 934 392 \$ (2024 : 9 422 963 \$). Les dons en espèces sont inclus dans l'état des revenus et des dépenses comme dons, legs testamentaire et commandites d'étudiants. Au cours de l'exercice, des dons totalisant 14 870 \$ (2024 : 18 000 \$), précédemment enregistrés dans les produits reportés, ont été comptabilisés dans l'état des revenus et des dépenses.

8. Transactions entre parties liées

SOS Villages d'Enfants Canada et SOS Villages d'Enfants de la Colombie-Britannique [« BC SOS »], par l'entremise de SOS Villages d'Enfants Canada, sont membres de SOS Kinderdorf International [« SOS International »]. En tant que membre, l'Organisme est tenu de se conformer aux règles et aux directives internationales, telles qu'établies par SOS International. L'Organisme, SOS International et BC SOS ont des systèmes de gestion distincts et toutes les transactions se font dans le cours normal de leurs activités et sont reconnues à la valeur d'échange.

SOS Villages d'Enfants Canada a conclu les transactions suivantes avec ces organismes :

	2025	2024
Distributions		
SOS International	3 974 158 \$	3 689 436 \$
Commandites pour SOS	1 700 670	1 740 624
Villages d'Enfants SOS en Colombie-Britannique	-	433
	5 674 828 \$	5 430 493 \$

Inclus dans la distribution ci-dessus sont les frais versés pour la gestion du programme et de la surveillance financière de 731 292 \$ (2024 : 681 558 \$) à SOS International au cours de l'exercice.

SOS VILLAGES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

9. Variation dans les soldes hors caisse du fonds de roulement

La variation dans les soldes hors caisse du fonds de roulement a fourni (utilisé) les flux de trésorerie suivants :

	2025	2024
Comptes débiteurs	1 364 576 \$	(1 401 456)\$
Remises gouvernementales à recevoir	(7 136)	(27 466)
Charges payées d'avance	(22 829)	(5 053)
Comptes créditeurs et charges à payer	(264 673)	34 130
Revenus reportés	(11 652)	(3 130)
Montant dû à une entité apparentée		
Reçu	6 465 317	5 633 581
Distribué	(5 674 828)	(5 430 493)
	1 848 775 \$	(1 199 887)\$

10. Dépôts de la Fondation communautaire d'Ottawa

Des dépôts et des espèces de 15 207 \$ (2024 : 14 397 \$) retenus dans un fonds de dotation de bourses d'études et 124 476 \$ (2024 : 117 849 \$) retenus dans un fonds de dotation d'exploitation, tous deux avec la Fondation communautaire d'Ottawa, sont des investissements à perpétuité. Bien que ces fonds ne soient pas comptabilisés dans l'état de la situation financière de l'Organisme, l'intérêt tiré de ces investissements est perçu annuellement pour appuyer les programmes de l'Organisme.

11. Instruments financiers

Risque et concentrations

L'Organisme est exposé à divers risques en raison de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une évaluation du risque qui tient compte du niveau d'exposition et des concentrations à la date de l'état de la situation financière, soit le 31 décembre 2025.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement en ce qui concerne ses créditeurs et ses charges à payer, ainsi que le montant dû à une partie apparentée.

SOS VILLAGES D'ENFANTS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier subissent des fluctuations en raison de variations des cours. Le risque du marché comprend trois types de risque : le risque du taux de change, le risque de taux d'intérêt, et l'autre risque de prix. L'Organisme est principalement exposé au risque du taux de change et à l'autre risque de prix.

Risque de taux de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier subisse des fluctuations en raison des variations des taux de change. Le risque de change de l'Organisme se rapporte principalement à l'égard des villages qui utilisent l'euro et du change concernant le service de mise en commun de la trésorerie.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier subisse des fluctuations en raison des variations des cours (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, si ces fluctuations sont causées par des facteurs propres à chaque instrument financier ou à son émetteur, ou encore par des facteurs se répercutant sur tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché). L'Organisme est exposé à un autre risque de prix en raison de ses investissements dans des fonds communs de placement.

L'exposition de l'Organisme au risque de liquidité, au risque de marché, au risque du taux de change et à l'autre risque de prix est inchangée par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

12. Répartition des dépenses

L'Organisme s'investit dans des campagnes de communications et de collecte de fonds, et engage des dépenses générales qui sont communes à l'administration de l'Organisme et ses programmes. L'Organisme engage certaines de ses dépenses générales en déterminant la méthode la plus adéquate de répartir les dépenses de chaque composante, et applique cette méthode chaque année. La répartition des dépenses est établie en tenant compte du temps consacré par chaque employé aux travaux de collecte de fonds, de communications et d'administration.

La répartition des dépenses pour ces frais de soutien général a été établie pour l'année terminée le 31 décembre comme suit:

Ressources humaines

	2025	2024
Collecte de fonds	677 653 \$	557 460 \$
Administration	583 052	556 182
Frais de subvention du programme	430 659	420 269
Communications et éducation publique	246 807	253 900
	1 938 171 \$	1 787 811 \$